

Café installation

Contenu

Café-installation au Vigean, chez Sandra Iberti et Jean-Mathieu Ravier, Lieu-dit "Les Aigonies"

dès 19h pour partager un pique-nique, 20h pour les autres

Sur le principe des « Café philo », venez échanger dans une ambiance conviviale sur vos projets d'installation agricole, votre expérience d'installation ou votre envie de soutenir les nouveaux paysans. Témoignages de porteurs de projets, de paysans souhaitant se diversifier, s'associer ou transmettre... et tous les vôtres !

Les cafés installation, c'est quoi ?

Organisés par l'association Cant'ADEAR, les cafés-installation sont des soirées d'échanges informels sur le thème de l'installation en agriculture. Ils réunissent dans une ambiance conviviale des agriculteurs en cours d'installation, récemment installés ou plus expérimentés ainsi que toute personne impliquée dans le milieu rural. des moments d'échanges et d'ouverture où s'organise la solidarité une composante de l'agriculture durable : ces soirées renforcent les liens sociaux et favorisent l'installation de nouveaux paysans !

Les cafés installation, pourquoi ?

L'installation est un parcours souvent semé d'embûches ! Ces soirées sont alors l'occasion d'échanger et de se forger une idée sur son projet en ayant connaissance de toutes les possibilités existantes. Ces rencontres permettent également aux agriculteurs de tisser un réseau de contacts.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Tarifs

Plus de renseignements

7 place de la Paix
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 43 30 50
Fax 04 71 43 30 50
cantadear (at) orange.fr

Taux de satisfaction : %

Repas : apportez un pique-nique à partager !

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

28 janv 2013

19:00

Les aigonies

Le Vigean

Animateurs : Hélène Gaudon, Géraud Calmejane

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))